



REPUBLIQUE DU BURUNDI

Une Croissance Accélérée et Partagée pour Consolider la Paix



1ère REUNION DU GROUPE CONSULTATIF

PARIS, 26-27 octobre 2009



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
II. CONTEXTE.....	5
A. Contexte Politique	5
B. Contexte de Pauvreté et Indicateurs Sociaux	7
C. Contexte Economique	9
III. DOUZE ANS DE CONFLIT ET DE DECLIN ECONOMIQUE ET SOCIAL	12
IV. BILAN DE LA GESTION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS	13
A. Gouvernance Politique et Administrative	13
B. Gouvernance Economique et Financière	15
C. Efficacité des Secteurs Sociaux.....	18
D. Réhabilitation des Infrastructures.....	19
E. Relance de l’Agriculture et de l’Elevage	21
F. Secteur Privé et Tourisme	23
V. UNE VISION POUR L’AVENIR – ESQUISSE DES FUTURES STRATEGIES	23
A. Consolider la Gouvernance et la Sécurité	24
B. Améliorer la Qualité de la Gouvernance Economique et Financière	25
C. Poursuivre le Développement du Capital Humain	28
D. Finaliser la Réhabilitation et Relancer le Développement des Infrastructures.....	28
E. Soutenir la Relance de l’Agriculture et de l’Elevage.....	30
F. Promouvoir le Secteur Privé.....	31
G. Développer le Tourisme	32
VI. CONCLUSION	33

I. INTRODUCTION

1. **L'aboutissement d'un processus de paix consensuel au Burundi permet désormais de se focaliser sur les objectifs de stabilisation institutionnelle et de promotion de la croissance.** En effet, les efforts qui ont conduit à la signature des Accords d'Arusha en Août 2000 ont été poursuivis par les gouvernements de transition entre 2002 et 2005 jusqu'à la mise en place d'une nouvelle constitution approuvée en février 2005. Cette dernière a constitué le fondement constitutionnel qui a amené les Burundais à organiser avec succès, les premières élections démocratiques depuis plus de 12 ans et de mettre en place les institutions présidentielle et parlementaire stables et rassurantes pour tous à partir d'Août 2005. C'est aussi dans ce contexte d'esprit de consensus que les négociations longues et difficiles avec le FNL (Forces Nationales de Libération), dernier mouvement rebelle en armes, viennent d'aboutir avec succès, à l'arrêt définitif des combats au Burundi, au retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire et à des institutions progressivement inclusives.

2. **Le principal résultat des efforts de stabilisation, de sécurisation du pays et de relance de l'économie a été la mise en place du premier Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté Complet (CSLP) en 2006.** Alors qu'un CSLP intérimaire avait été préparé dans un contexte d'apaisement assez partiel, le pays a préparé et commencé à mettre en œuvre un CSLP complet à partir du quatrième trimestre de 2006. Ce programme, toujours en cours, s'articule sur quatre axes à savoir : (i) la paix et la sécurité ; (ii) la croissance économique partagée ; (iii) le développement des ressources humaines ; et (v) la lutte contre le VIH/SIDA. Parallèlement, les progrès réalisés au niveau de la réforme ont conduit le Burundi à atteindre le point d'achèvement de l'I-PPTE en janvier 2009 marquant ainsi un nouveau point de départ pour son redressement économique et social. En effet, l'engagement du pays à utiliser les économies budgétaires résultant de cet allègement en faveur du relèvement des secteurs sociaux et prioritaires sur trente ans est un signal fort qui montre que le gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté et le relèvement communautaire, sa toute première priorité.

3. **Depuis lors, des progrès considérables ont été accomplis mais le gros reste à faire.** Les progrès sont sensibles dans la direction d'une démocratie apaisée (voir plus haut) et dans le développement des services sociaux (à ce jour, les dépenses budgétaires pro-pauvres ont progressé de 47% en 2006 à 55% en 2008). L'assainissement des finances publiques a abouti à la promulgation de la Loi Organique des Finances publiques (2008) et à l'adoption récente de la Stratégie de Gestion des Finances Publiques (mai 2009) ; et le redressement de l'économie a continué malgré l'éclatement de la crise économique et financière globale. Malgré les progrès, beaucoup reste cependant à faire car la situation demeure fragile. Dans l'ensemble, le taux de croissance de l'économie est resté encore modeste, se situant entre 3 et 5% sur la période 2006-08. Ce taux reste très insuffisant pour permettre de progresser

rapidement vers la réduction de la pauvreté et l'amélioration des indicateurs sociaux en rapport avec les Objectifs du Millénaire de Développement (OMDs).

4. **Mais le mérite de ce bilan est qu'il permet d'engager la discussion sur les défis et la vision d'avenir, en somme: la transition d'une économie post-conflit vers une économie de développement.** En effet, les progrès réalisés ont placé le pays à la croisée des chemins : entre une rechute et un alignement sur la croissance. Le Burundi a fait son choix qui est désormais sans appel, c'est celui de développer une vision autour de la transition annoncée. Protéger les dépenses pro-pauvres et contenir les dépenses de sécurité permettent de « libérer le potentiel économique et ouvrir les perspectives d'un avenir bâti autour d'une croissance accélérée et partagée ».

5. **Consolider la paix et la stabilité et restaurer la bonne gouvernance restent des préalables à la relance des secteurs clé de la croissance.** Si les progrès franchis en la matière sont incontestables à ce jour, le gouvernement reste conscient que des efforts importants et constants seront nécessaires pour asseoir une paix et une stabilité durables, condition sine qua none de la croissance. A ce titre, la gouvernance politique et particulièrement la justice constitue encore un sujet de grande préoccupation et un volet important du programme, y compris l'indépendance de la magistrature et le respect du critère de compétence des juges ; le renforcement des capacités ; le fonctionnement du Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi (MCVS) pour la justice transitionnelle ; ainsi que le respect des droits humains, des libertés confessionnelles et du débat démocratique. Parallèlement, le désarmement de la population et la professionnalisation des corps de défense et de sécurité devront se poursuivre. De même, la gouvernance économique souffre encore des pratiques de corruption et de mauvaise gestion que la réforme dans les domaines de l'économie et de la justice devrait continuer à décourager.

6. **Le défi d'une croissance accélérée et partagée s'articulera autour de quatre piliers cibles de la croissance économique.** Pour capitaliser sur les progrès réalisés et maintenir le momentum, le gouvernement a identifié l'axe 1 (voir plus haut) et quatre secteurs de l'axe 2 du CSLP (croissance) comme piliers de la croissance future. Les secteurs de l'axe 2 sont : l'agriculture, les infrastructures (eau, énergie, routes et TIC), le secteur privé et le tourisme. Ces derniers, comme déjà identifiés dans le Mémoire Economique de Pays (CEM) en cours de préparation, devraient logiquement constituer l'ossature du CSLP de deuxième génération qui sera préparé en 2010. Soutenir la relance de l'Agriculture qui constitue le principal contributeur à l'économie (environ 45%) demandera des moyens importants pour augmenter la productivité à travers notamment l'amélioration de la fertilité des sols, l'investissement dans l'outil de production et la diversification. Mais un bon fonctionnement de la filière agro-industrielle (et celui des autres pistes de croissance potentielles comme le secteur des mines) requerra une disponibilité suffisante de l'eau et de l'énergie. Ensuite, l'exploitation des opportunités nées de l'ouverture du Burundi au commerce et à l'investissement dans le cadre de l'East African Community (EAC) sera tributaire du

secteur des transports et des travaux publics, et plus particulièrement de la qualité du réseau routier du Burundi, ainsi que des nouvelles technologies d'information et des communications (TIC). Enfin, une croissance durable ne sera possible que si le gouvernement se penche sérieusement sur les problèmes de l'environnement des affaires (le Burundi est classé 176^{ème} sur 183 dans le rapport Doing Business de 2010) et de manière générale, à la promotion d'un secteur privé encore embryonnaire, y compris le développement du sous-secteur du tourisme dont le potentiel pourrait, à la faveur du retour de la sécurité, aider le Burundi non seulement à accroître ses ressources, mais aussi à se présenter définitivement sous son meilleur visage.

7. Nous espérons que la réunion du premier Groupe Consultatif va nous permettre de présenter à nos partenaires le bilan du CSLP, mais aussi, de partager notre vision de l'avenir (ses futures stratégies) dans tous les domaines : politique, économique et social. Le Burundi pourra récolter les avis et les conseils de ses partenaires sur ce qui a été réalisé et sur ce que les futurs gouvernements devront accomplir pour consolider les acquis et libérer le potentiel de notre économie et de nos ressources humaines. Il saisira cette occasion pour indiquer à la communauté des partenaires de quelle façon et dans quels domaines elle peut l'appuyer.

8. Le présent document s'appuie sur des travaux sectoriels qui ont été faits pour préparer la réunion du Groupe Consultatif. Ces derniers comprennent : (i) un cadrage macroéconomique ; (ii) le résumé des résultats de deux années de mise en œuvre du CSLP ; et (iii) des notes sectorielles sur la gouvernance, l'agriculture, les infrastructures, le secteur privé et le tourisme. Enfin, ce document est organisé autour des trois thèmes suivants : (a) l'impact de la crise sociopolitique des années 1990 ; (b) un bilan des progrès dans la gestion récente du pays ; et (c) une vision de l'avenir fondée sur une croissance accélérée et partagée.

II. CONTEXTE

A. Contexte Politique

9. Avec la signature de l'accord de paix d'Arusha, le Burundi entre dans une nouvelle phase de reconstruction politique et de recherche d'une paix durable. En signant cet accord global de paix et de réconciliation en 2000, une trentaine de groupes politico-ethniques signataires jettent les bases d'un gouvernement de transition en 2002 et d'une nouvelle Constitution approuvée en février 2005 qui institue le principe des contrepoids ethniques. Ce cadre institutionnel permettra d'organiser des élections présidentielle et parlementaire en août 2005 et la prise de fonction d'un nouveau gouvernement en septembre 2005. Une année après, un accord de cessez-le-feu est négocié avec le PALIPEHUTU-FNL, dernier groupe rebelle.

10. Ces efforts de reconstruction politique ont été mis à l'épreuve par des tensions politiques et sécuritaires apaisées par le consensus politique. Au début de 2007, des tensions politiques avec le Gouvernement conduisent à l'arrêt prolongé des activités du

Parlement. Deux faits majeurs expliquent ce blocage politique : (i) l'éviction de l'ancienne direction du Parti au pouvoir (CNDD-FDD) qui faisait perdre la majorité parlementaire au gouvernement ; et (ii) le retrait en juillet 2007 du PALIPEHUTU-FNL des négociations de paix. Cependant, le consensus politique permet la conclusion d'un accord avec les principaux partis d'opposition en novembre 2007, le remaniement du gouvernement afin d'intégrer les représentants de ces Partis, et la reprise des activités du Parlement qu'une nouvelle discorde politique paralysera jusqu'à la mi-2008. Des tensions sécuritaires majeures apparaissent en avril de la même année lorsque le PALIPEHUTU-FNL décide unilatéralement de rompre le cessez-le-feu conduisant ainsi à des accrochages armés répétés avec les troupes gouvernementales.

11. Depuis la reprise effective des négociations, les résultats obtenus permettent pour la première fois à la population burundaise d'espérer jouir d'une paix durable. En juin 2008, suite aux pressions de la communauté internationale et à l'intervention des puissances régionales comme l'Afrique du Sud et la Tanzanie, la direction du FNL rejoint le Mécanisme de Vérification et de Contrôle de l'Accord Conjoint (JAVC). Après avoir reconnu l'immunité politique à la direction du FNL, des pourparlers de paix hebdomadaires permettent la restauration progressive de la confiance dans l'opinion publique et la conclusion d'un nouveau cessez-le-feu visant à consolider le processus de paix et à accélérer la démobilisation et la réintégration des ex-combattants dans la vie civile. En décembre 2008, ces efforts répétés conduisent au partage du pouvoir entre le gouvernement et le dernier groupe rebelle qui accepte de renoncer à la partie à connotation ethnique de son mon d'origine. En échange de quoi, le gouvernement libère les prisonniers politiques FNL et accélère le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants FNL pour au plus tard le 30 janvier 2009. Ce processus conduira à la reconnaissance du FNL comme Parti politique en avril 2009.

12. C'est grâce à la volonté politique du peuple burundais, avec le soutien de la communauté internationale, que notre reconstruction politique et sécuritaire connaît des avancées significatives. Depuis l'accord d'Arusha, les partenaires au développement ont multiplié les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. Il y a eu depuis 2004 le programme national de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration (DDR)¹ dont la mise en œuvre a été facilitée par l'opération de maintien de la paix des Nations Unies (BINUB) qui pilote le programme de réforme du secteur de la sécurité. Concernant le processus de paix, la Commission des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBC) a décidé de créer en juin 2006 un groupe adapté aux besoins spécifiques du Burundi. La nouvelle phase d'appui au programme DDR est en marche depuis que les bailleurs de fonds ont renouvelé leur confiance au gouvernement du Burundi en lui accordant un nouveau don en juin 2009. Les objectifs de démantèlement des forces irrégulières de ce programme seront tenus car nous, gouvernement du Burundi, sommes conscients de leur importance dans la

¹ Ce programme a bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale et du Programme Multi-pays de Démobilisation et de Réintégration pour les Grands Lacs (MDRP).

reconstruction de la paix et la restauration du capital humain et social particulièrement touché par le conflit. Nos partenaires traditionnels dans ce secteur clé ont déjà fait des promesses pour accroître les fonds de ce programme tandis que d'autres bailleurs explorent la possibilité de contributions additionnelles. Malgré les difficultés prévisibles rencontrées dans la mise en œuvre de ce processus DDR, nous savons que ces initiatives volontaristes doivent être maintenues pour consolider plus fermement la paix et la réconciliation nationale déjà palpables.

B. Contexte de Pauvreté et Indicateurs Sociaux

13. Les réformes en matière de gestion des finances publiques et de relèvement du capital humain tardent à sortir la population de ses conditions de vie précaires. La pauvreté est particulièrement généralisée dans les zones rurales qui abritent 90% de la population. L'insécurité alimentaire touche 80% de la population. Une étude récente indique que l'incidence de la pauvreté était de 66,9% en 2006, une nette amélioration par rapport au taux de pauvreté de 81% enregistré en 1998. Mais cette progression ne permettra pas au Burundi d'atteindre l'objectif d'un taux de 18% en 2015 tel que fixé dans les OMD, à moins d'un soutien vigoureux des partenaires au développement dans les secteurs moteurs de la croissance. Le taux de pauvreté dans les zones rurales serait deux fois plus élevé que dans les zones urbaines. Les différences régionales sont particulièrement marquées, les taux allant de 28,7% à Bujumbura, à 82,3% dans la province de Kirundo. L'intensité de la pauvreté varie également au sein des groupes. Les ménages urbains dirigés par une personne bénéficiant d'un meilleur niveau d'éducation et d'un meilleur emploi sont moins susceptibles d'être ou de se sentir pauvres. En clair, les longues années de conflit ont détruit des infrastructures économiques et sociales et accru la population de personnes vulnérables parmi lesquelles les femmes et enfants victimes d'abus.

14. En 2008, le PNUD classait le Burundi au 172^{ème} rang mondial des pays pour ses faibles performances en matière de développement humain. Ainsi, en plus de la pauvreté monétaire, les chances que le Burundi atteigne la plupart des autres OMD en 2015 sont très minces. Par exemple, l'espérance de vie s'améliore timidement passant de 42,8 ans en 2000 à 44,6 en 2005. En revanche, le taux de vaccination a constamment augmenté au cours du temps au point d'attendre les 100% selon les estimations du dernier recensement de la population et de l'habitat de 2008. Les autorités ont essayé d'étendre la couverture des services en annonçant en mai 2006 la gratuité des services de santé dispensés aux enfants âgés de moins de 5 ans et aux femmes enceintes. Toutefois, la pénurie de médicaments de base et de personnel qualifié a une incidence néfaste sur la qualité des prestations de service. Contenir la propagation du VIH/SIDA continue d'être la priorité du Gouvernement, avec un taux de prévalence pour l'ensemble de la population de 2,9% en 2007. Environ 76% de la population urbaine ont accès à l'eau potable (légèrement supérieur à la moyenne d'Afrique sub-saharienne de 75%) contre 43% de la population rurale.

15. Dans le secteur de l'éducation, des progrès notables ont été enregistrés, mais il en faut davantage pour le relèvement du capital humain du pays. Depuis 2005, ce secteur a absorbé entre 29% et 32% de nos dépenses publiques². Actuellement, bien qu'environ 60% de la population adulte soient alphabétisés (67% d'hommes contre 52% de femmes), l'éducation souffre à tous les niveaux d'une pénurie d'enseignants qualifiés, de matériel pédagogique et d'infrastructures appropriées. La gratuité de l'école primaire appliquée en 2005-06 a permis l'augmentation des taux nets de scolarisation (de 72% en 2004-05 à 83% en 2005-06, puis à 85% en 2006-07) et une réduction des disparités garçon/fille et régionales qui demeurent encore une grande préoccupation pour le pays³. Toutefois, l'enseignement est de faible qualité et le taux de réussite (passage du primaire au secondaire) n'est que de 37%. Par conséquent, les chances d'atteindre le second OMD (e.g., 100% de taux de réussite/passage au secondaire) sont très minces.

16. Dans le secteur de la santé, l'accès aux soins de santé s'est étendu avec la mesure de gratuité en faveur des femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans. Les dépenses de santé sont en constante augmentation en proportion du budget total exécuté passant de 3,5% en 2005 à 7% en 2007, puis à 9,6% en 2008. La santé est l'un des secteurs où les disparités régionales sont les plus prononcées. Actuellement, le nombre de médecins est de 201 dont 87 dans le secteur public⁴. Environ 52% des médecins du public sont des administratifs en poste à Bujumbura et dans les chefs lieux de province et 27% des paramédicaux se trouvent dans la capitale. Selon une évaluation de 2007, le secteur de la santé aurait besoin de former 1282 personnels médicaux afin de respecter les normes internationales, soit une augmentation de 116%. En 2008, avec l'appui de nos partenaires, des plans de développement des ressources humaines ont été élaborés, la formation dans les écoles paramédicales a été réformée et des mécanismes de motivation et de stabilisation du personnel ont été mis en place. Des programmes ciblés ont permis d'augmenter la couverture vaccinale (maintenant proche de 100%), de distribuer des médicaments antipaludiques (prix subventionnés) et des moustiquaires imprégnées, et de mieux dépister et soigner la tuberculose. Les accouchements en milieu hospitalier sont passés de 23% en 2005 à 41% en 2007, puis à 50% en 2008. La mortalité maternelle et la mortalité des moins de 5 ans ont diminué⁵, les consultations médicales des moins de 5 ans ont progressé de 1 à 2 (par enfant et par

² Ici, les parts sont calculées en utilisant la répartition administrative des dépenses publiques sur ressources propres, hors charges communes (charges de la dette).

³ Avec la suppression des frais de scolarité suite à cette mesure, les inscriptions primaires sont passées de 1,3 million en 2005 à 1,7 million en 2008, avec une augmentation notable des inscriptions de filles. Le ratio filles/garçons (indice de parité) au primaire est de 0,95 en 2008 contre 0,93 en 2007. Il était de 0.80 en 2000 contre 0.91 en 2005. Les taux bruts de scolarisation des provinces les moins avancées (e.g., Muyinga (56%), Ngozi (57%), Kirundo (64%), Bubanza (71%), Cibitoke (75%) et Cankuzo (75) en 2004-05) sont tous aujourd'hui supérieurs à 90% à l'exception de Cankuzo et Muyinga.

⁴ Il y a donc 114 médecins dans le secteur privé et les ONGs.

⁵ Les chiffres récents sont respectivement de 1000/100000 en 2000 à 615/100000 en 2005 pour la mortalité maternelle et de 190/1000 en 2000 à 176/1000 en 2005 pour la mortalité infantile.

an) entre 2008 et les années antérieures, et la malnutrition chronique de 57% en 2000 à 53% en 2005, puis à 46% en 2007.

C. Contexte Economique

17. **Après un déclin prolongé de son PIB par tête, l'économie burundaise renoue avec une croissance positive à la faveur du retour progressif de la stabilité.** Durant la guerre, le PIB par tête a chuté d'au moins 40% passant de 180 USD en 1993 à 110 USD en 2007. Certes, la consolidation du processus de paix a créé de nouvelles perspectives de réhabilitation économique, mais le pays n'a pas encore connu de retour fulgurant de la croissance comme cela est typiquement le cas pour beaucoup de pays post-conflits. Depuis 2000, le pays se relève graduellement d'une décennie de croissance négative (moyenne de -1.8% par an) qui a laissé place à des taux de croissance allant de 3% à 5% sur la période 2006-08. Cependant, cette croissance reste très volatile à cause principalement de sa forte dépendance en l'agriculture dont la production est elle-même remarquablement fluctuante.

18. **Dominant l'économie du Burundi, l'agriculture représente un poids équivalent à 46% du PIB et assure un revenu et des emplois à plus de 90% de la population.** L'agriculture de subsistance constitue l'essentiel du secteur agricole tandis que la production agricole de rente (café et thé) ne fait en moyenne que 5% du PIB par an. La production agricole de rente est stratégique pour le pays car elle génère plus de 60% des recettes d'exportation du pays. Les mauvaises performances de l'agriculture en général s'expliquent principalement par la fragmentation de la propriété foncière, le déclin tendanciel de la qualité des sols, et le manque d'intrants agricoles de base. Les cours favorables du café de ces six dernières années ont toutefois permis d'amortir l'effet néfaste de ces contraintes structurelles sur les exportations agricoles. Avec 37% du PIB, les services ont connu une relative croissance tirée essentiellement par les services publics (éducation, santé et justice) qui absorbent en moyenne 65% de la production du secteur. Les services financiers sont sous-développés à cause du manque d'opportunités crédibles dans le monde des affaires au niveau national. L'industrie constitue le reste de l'économie avec 17% du PIB. La transformation de produits agricoles domine les activités de ce secteur avec en particulier les boissons, les cigarettes, les produits alimentaires, le textile et les matériaux de construction destinés principalement au marché national. La chute de production spectaculaire de ce secteur industriel embryonnaire dans les années 1990s a fait place à un regain de production au cours des dernières années. Après avoir ralenti durant la guerre, les constructions ont considérablement repris croissant de 200% entre 2001 et 2008. Cette reprise a majoritairement bénéficié à la ville de Bujumbura, mais un certain ralentissement s'est opéré au premier semestre de 2009.

19. **Avec l'appui des institutions de Bretton Woods, l'économie retrouve progressivement sa stabilité macroéconomique.** Depuis 2004, la combinaison d'une politique monétaire prudente et d'une discipline budgétaire a permis d'élargir

progressivement les possibilités de crédit à l'économie qui ont augmenté de 11% en 2007 et de 30% en 2008. Ce relèvement du crédit provient des activités des banques commerciales qui financent les campagnes de café. De fortes pressions se sont exercées sur l'offre de monnaie malgré la politique monétaire prudente des autorités monétaires. Après un pic de 25% en 2003, la croissance de l'offre monétaire a globalement baissé pour atteindre 15% en 2007-08. L'emprunt au Gouvernement connaîtra une nette diminution au cours de cette même période. La prudence dans la politique monétaire a probablement permis de contenir l'inflation de manière à refléter surtout l'évolution des prix internationaux. Ainsi, la hausse récente des prix des produits alimentaires et pétroliers mondiaux a provoqué une inflation de 8.3% en 2007 et de 24,4% en 2008. La dépréciation de la monnaie locale (le franc burundais, FBU) a également alimenté les tensions inflationnistes conjoncturelles de ces deux dernières années.

20. Les équilibres budgétaires se sont considérablement améliorés depuis 2005. Les ingrédients essentiels de ce résultat positif ont continuellement été l'amélioration de la gestion des dépenses publiques en faveur des programmes de développement du CSLP, l'accroissement des recettes fiscales nationales et le recours à l'aide extérieure des partenaires financiers. La conséquence immédiate de ces réformes a été une réduction drastique du déficit budgétaire (base engagement et dons inclus) de son niveau de 6% du PIB en 2005 à une moyenne de 0,7% sur la période 2006-08. Avec un déficit primaire (hors dons, tirages et intérêts de la dette) de 10% en moyenne sur 2001-06 et de 17-23% sur 2007-08, la situation budgétaire du Burundi n'est pas soutenable et nécessitera le recours à des financements hautement concessionnels pour les années à venir. Depuis janvier 2009, l'allègement de la dette à travers l'initiative PPTTE a donné au Burundi des marges de manœuvre budgétaire lui permettant de financer des dépenses prioritaires pour des montants annuels allant de 30-40 million de USD sur les trente prochaines années. Depuis 2006, cette initiative a déjà consacré plus de 70% des ressources PPTTE (mises à disposition par les bailleurs) au financement des secteurs prioritaires (éducation, santé, justice et agriculture).

21. Conscient de son extrême importance pour son développement économique, le Gouvernement a accéléré son intégration régionale à l'EAC. En effet, la diversification des exportations et la croissance économique de notre pays enclavé dépendent des perspectives d'accès aux marchés de la sous-région. En juin 2007, le Burundi ratifie le Pacte de Sécurité, Stabilité et de Développement des Grands Lacs. Après avoir rejoint les pays de la Communauté Est Africaine (EAC) en juillet 2007, le Burundi doit s'adapter très rapidement pour intégrer l'Union Douanière en vigueur depuis 2004. Dans cette optique, le Burundi devra éliminer les barrières non-tarifaires, promouvoir les infrastructures de transport, et s'adapter aux politiques et normes de l'EAC. Le Burundi a d'ores et déjà introduit la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en juillet 2009 et entend poursuivre dans les délais les réformes nécessaires pour se conformer aux exigences nées de cette adhésion et bénéficier des avantages de l'Accord de Partenariat Economique signé en novembre 2007 avec l'Union Européenne.

22. Malgré les turbulences économiques et financières mondiales, les perspectives de croissance à moyen terme de l'économie burundaise restent optimistes. A cause de la baisse de la production de café et des effets induits des crises économique et financière récentes, le taux de croissance économique du PIB devrait connaître un repli à 3.2% en 2009 partant d'un niveau de 4.5% en 2008 (voir tableau 1). Dès 2010, la croissance est projetée annuellement à 3,6-4,8% sur la période 2010-12. La forte croissance agricole et des services supposée tirer la croissance globale de l'économie pourrait se heurter aux problèmes suivants : (i) une réduction des investissements directs étrangers en particulier dans le secteur du café ; (ii) le déclin des transferts privés ; et (iii) la chute des prix sur les marchés internationaux du café.

23. Dans le moyen terme, le cadre macroéconomique devra être suivi par le Gouvernement et les partenaires de Bretton Woods. D'abord, la maîtrise de l'inflation sera un objectif des autorités monétaires qui prévoient une réduction de son taux à 5% à l'horizon 2012 (partant d'un niveau probable de 20,3% en 2009) sous l'effet conjugué de la baisse continue des prix pétroliers et alimentaires, d'une meilleure gestion de la liquidité, et d'une limitation des recours au financement du Gouvernement par la Banque Centrale. Ensuite, le déficit du compte courant devrait diminuer en 2009 du fait de la baisse des prix pétroliers et alimentaires qui sera plus forte que la baisse des exportations consécutives au repli de la demande mondiale de produits burundais. Ajoutée à ces effets, la réduction drastique des transferts privés conduira à une augmentation de ce déficit à 24,4% de 2009-12. Par ailleurs, le déficit budgétaire (dons exclus) est amené à croître en 2009 (28,1% du PIB) comparé à son niveau moyen de 2002-08 (17,2% du PIB). Une baisse tendancielle devrait intervenir jusqu'en 2012 (21,7% du PIB) avec l'accroissement des recettes fiscales, la baisse des dépenses militaires et de sécurité, et la réduction du paiement des intérêts de la dette consécutive à l'atteinte du point d'achèvement. Enfin, les appuis budgétaires et les programmes spéciaux sont une composante essentielle des prévisions de financement (hors projets de développement) sur la période 2010-12. Ils représentent de 50-60% de l'aide au Burundi. La dépendance vis-à-vis de ces financements sous formes de dons devrait diminuer progressivement avec l'augmentation des recettes fiscales nationales et notre engagement d'améliorer la qualité des dépenses publiques à la lumière des programmes de stabilisation macroéconomique appuyés par les institutions de Bretton Woods.

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques sélectionnés

	2002-08	2009	2010	2011	2012	2009-12
	Moyenne		Projections			Moyenne
			(variations annuelles, en pourcentage)			
PIB reel	3.2	3.2	3.6	4.2	4.8	4.0
PIB reel par Habitant	0.5	0.2	0.6	1.2	1.7	0.9
Inflation (déflateur du PIB)	10.8	20.3	6.8	6.0	5.4	9.6
Exportations, f.o.b. (Dollar EU)	7.2	-0.4	27.1	7.3	3.6	9.4
Importations, f.o.b. (Dollar EU))	18.2	-32.3	16.7	12.1	9.1	1.4
Exportations (en volume)	-1.8	35.5	27.2	6.6	4.2	18.4
Importations (en volume)	9.5	6.0	6.1	5.5	5.4	5.8
Termes de l'échange	2.3	15.0	-9.2	-5.3	-4.0	-0.9
			(en pourcentage du PIB)			
<i>Balance des Paiements</i>						
<i>Solde du compte courant</i>						
incl. transferts officiels	-8.8	-9.5	-10.6	-13.6	-14.7	-12.1
excl. transferts officiels	-28.7	-23.5	-24.2	-25.1	-24.7	-24.4
<i>Reserves officielles</i>						
(mois d'importations)	4.6	5.5	5.0	4.5	4.0	4.7
Dette extérieure totale	179	32	33	34	34	33
<i>Investissement</i>						
Privé	4.0	6.0	9.7	9.8	11.9	9.4
Public	9.9	16.3	17.3	15.6	14.9	16.0
<i>Finance Publique</i>						
Recettes totales (excl. dons)	19.7	18.0	18.6	19.3	19.5	18.8
Dépenses Totales	36.9	46.1	45.5	41.8	41.2	43.6
Déficit fiscal primaire	-3.4	-10.5	-9.3	-5.7	-6.3	-8.0
Déficit fiscal (base engagement, excl. dons)	-17.2	-28.1	-26.9	-22.5	-21.7	-24.8
Déficit Fiscal (base engagement, incl. dons)	-3.0	58.4	-4.0	-1.9	-1.3	12.8
<i>Pour Mémoire</i>						
PIB Nominal (FBu Milliards)	886	1,710	1,892	2,089	2,308	1,999

Source: FMI, Banque Mondiale et calculs du staff de la Banque mondiale.

III. DOUZE ANS DE CONFLIT ET DE DECLIN ECONOMIQUE ET SOCIAL

24. Douze ans de rivalités politiques et de conflits ethniques ont miné les fondements de la nation burundaise et ruiné le tissu socio-économique du pays. La guerre et l'insécurité ont interrompu les courants commerciaux et créé un fossé presque infranchissable entre les communautés. Pendant ces douze années, la croissance du PIB a été négative, en moyenne 1,4% par an, alors que la croissance démographique atteignait près de 2,35%. En valeur réelle, le PIB par tête a donc chuté de 36% de 1990 à 2000. En dépit de la diversité de ses conditions écologiques, de la richesse de son sous-sol et de ses ressources humaines, le Burundi est devenu l'un des pays les plus pauvres du monde. Douze ans de combats et de destructions physiques, de suspension de l'aide et de disette financière, et aussi trois ans d'embargo, ont littéralement détruit les infrastructures, ruiné l'agriculture et l'industrie, désorganisé les administrations, les entreprises publiques et les services sociaux. Les taux de scolarisation primaire ont

reculé de 54% en 1990 à 50% en 2000. En 2000, la mortalité maternelle était encore de 800 femmes sur 100.000 naissances et la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 190 pour 1000. Le pourcentage de pauvres est passé de 36% en 1990 à 81% en 1998, puis à 66,9% en 2005/06.

25. **A ces dégâts humains et matériels importants et coûteux se sont ajoutés ceux, non moins importants de la perte des compétences techniques et de l'affaiblissement des capacités institutionnelles et organisationnelles.** L'administration burundaise a en effet souffert de l'affaiblissement de ses effectifs en cadres et agents compétents. Elle a souffert aussi des retards induits dans son organisation et pour la modernisation des systèmes de gestion. Dans de nombreux secteurs, et en particulier celui de gestion économique et financière, les cadres juridiques et règlementaires trop anciens et obsolètes ne permettaient plus à l'Etat d'assurer convenablement ses missions de gestion et de contrôle.

IV. BILAN DE LA GESTION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS

26. **Pour relever ces défis, le Gouvernement a entrepris depuis les accords d'Arusha un processus de reconstruction et de relance du développement à travers la préparation et la mise en œuvre des programmes des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).** Le dernier a été adopté par le Gouvernement en septembre 2006, après de longues consultations avec les principaux groupes politiques, économiques et sociaux du pays, ainsi que les communautés de base qui animent la société burundaise. La stratégie adoptée, consensuelle et mobilisatrice, vise pour le long terme : (i) Un Burundi en paix avec lui-même ; (ii) Un contexte sous-régional pacifié et favorable à l'intégration économique ; (iii) Une pauvreté en voie d'éradication ; (iv) Une population ayant accès aux services essentiels (éducation, santé, hygiène) ; (v) Une jeunesse bénéficiant d'un niveau d'éducation élevé ; (vi) Un secteur agricole diversifié et modernisé ; (vii) Une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionales et mondiales ; (viii) Une croissance démographique maîtrisée ; (ix) Des institutions fondées sur une gestion transparente et décentralisée des pouvoirs et des ressources. Un premier rapport sur l'exécution du CSLP a été publié en 2008. Un deuxième rapport sera publié très prochainement. Un résumé de ces deux rapports est disponible en annexe. Les prochains paragraphes fournissent des éléments d'appréciation de la performance des politiques mises en œuvre en ce qui concerne les volets de gouvernance politique, économique, les secteurs sociaux et économiques.

A. Gouvernance Politique et Administrative

27. **En avril 2009, les institutions politiques se sont définitivement consolidées, et le dialogue politique a permis l'admission du FN L dans la gestion politique du pays.** Les nouvelles institutions politiques avaient été mise en place lorsque le PALIPEHUTU-FNL poursuivait encore les combats. Un accord de cessez-le-feu est intervenu en septembre

2006, mais il a été souvent violé. Finalement et grâce au concours des partenaires de la paix (la facilitation sud africaine, l'Initiative Sous-Régionale, l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'ONU), le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL ont adopté des mesures de mise œuvre de l'Accord au cours de l'année 2008 et en début d'année 2009. La transformation du dernier mouvement en armes en parti politique a permis son inclusion dans la conduite des affaires de l'Etat, y compris son intégration dans l'armée, la police et l'administration. Le dialogue instauré entre les partenaires politiques burundais et entre ces derniers et la société civile s'est renforcé. Ces efforts ont abouti avec succès à la mise en place consensuelle de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et l'adoption du code électoral en vue de l'organisation des élections de 2010.

28. Le processus de paix qui a été un exercice long et difficile vient d'aboutir à la restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire. D'une part, le programme de démobilisation et de réintégration (DDR) qui avait commencé en 2004 a été poursuivi par les nouvelles autorités. Même si l'opération s'est déroulée normalement (plus de 40.000 combattants et ex-militaires sur un total approximatif de 50.000 ont déjà bénéficié du programme) la réintégration durable reste à faire. Non seulement certains démobilisés n'ont pas réussi la reconversion professionnelle, mais il faut aussi associer au programme de réintégration les rapatriés, les déplacés intérieurs et les autres victimes de la guerre. Enfin, la sécurité passe également par le désarmement des populations civiles. La commission créée par le gouvernement à cette fin en 2006 a déjà récupéré plus de 8000 armes et permis le déminage de toutes les provinces qui contenaient des mines. C'est avec le récent dépôt des armes par le FNL que le travail de cette Commission vient d'être accéléré en vue de récupérer les armes illégalement toujours détenues par la population. En outre, de gros efforts restent à fournir en matière de professionnalisation de la police nationale, corps nouveau et hétérogène.

29. Malgré les reformes entreprises, les progrès en matière de justice demeurent insuffisants. Au lendemain des élections de 2005, le gouvernement a reconnu que le système judiciaire fonctionnait mal à cause de l'insuffisance ou de l'absence des infrastructures, de l'inefficacité des ressources humaines et de l'inadaptation de certaines lois nationales aux normes internationales. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a entrepris avec l'appui des partenaires la construction et la réhabilitation ainsi que l'équipement de 113 tribunaux de résidence. Entretemps, plus de 3000 arrêts et jugements ont été exécutés alors que le processus s'était arrêté à cause de la guerre. La suppression de la peine de mort dans le nouveau code pénal et l'introduction de fortes sanctions contre les violences sexuelles est une preuve que le gouvernement du Burundi veut harmoniser sa législation avec le droit international. L'évaluation des besoins en formation et de recyclage des magistrats et du personnel d'appui est en cours. Ces progrès demeurent insuffisants et des efforts importants restent à fournir en vue de garantir l'indépendance de la magistrature, assurer une protection civile efficace et rendre la justice de proximité plus fonctionnelle.

30. **Le respect des droits de l'homme reste une préoccupation fondamentale du gouvernement.** Ce dernier est conscient de l'ampleur de la tâche pour assurer les droits fondamentaux dans un contexte de sortie de crise. Pour améliorer la situation, une loi portant création et fonctionnement de la commission nationale indépendante des droits de la personne humaine est en cours de préparation. Parallèlement, les consultations de la population telles que convenues entre l'ONU et le gouvernement sur les mécanismes de justice de transition sont en train d'être menées par un comité tripartite Gouvernement/ONU/société civile. Elles seront terminées en décembre 2009 et un rapport sera transmis aux autorités nationales.

31. **La gestion des conflits relatifs à la terre est d'une acuité particulière au Burundi.** Les litiges fonciers sont nés du passage de certaines propriétés foncières entre les mains de plusieurs acquéreurs suite aux différents conflits que le Burundi a connus. Pour prévenir d'éventuels affrontements entre les rapatriés et les personnes restées sur place, le gouvernement a mis en place « la Commission Terre et Autres Biens » chargée de résoudre à l'amiable les conflits fonciers. En plus des compromis qu'elle propose entre les anciens propriétaires et les nouveaux acquéreurs, elle a recensé les terres encore disponibles ou illégalement acquises pour réinstaller les cas les plus difficiles.

32. **En matière de gouvernance administrative, des progrès ont été réalisés mais ils devront être consolidés.** Le gouvernement a déjà fait adopter une loi séparant les fonctions politiques des fonctions techniques et il vient de créer l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). En matière de décentralisation, le gouvernement a traduit son engagement à décentraliser l'administration à travers la création d'un ministère ayant en charge cette activité. Pour rapprocher l'administration des bénéficiaires, ce ministère vient de faire adopter par le gouvernement la lettre de politique de décentralisation et organisera plus tard les Etats Généraux de la décentralisation. A ce jour, un programme de renforcement des capacités en direction des autorités administratives et représentatives à l'échelon communal est en cours.

B. Gouvernance Economique et Financière

33. **Depuis 2005, le programme de stabilisation macroéconomique du gouvernement a été relativement satisfaisant.** Il a assoupli et assaini la gestion de la monnaie nationale et des avoirs extérieurs, maintenu un niveau de pression fiscale relativement élevé, contenu la croissance des dépenses publiques et amélioré la répartition sectorielle des dépenses en faveur des secteurs sociaux.

34. **Le Burundi a progressivement retrouvé le chemin de la croissance,** malgré la forte sensibilité de l'économie aux fluctuations climatiques, aux cours mondiaux des matières premières, et aux effets négatifs des crises économiques internationales. Le tableau 2 ci-dessous montre les résultats obtenus sur le plan de la croissance économique. Après une chute prolongée du PIB de 1993 à 2000, la moyenne des taux de croissance se situe aux alentours de 2.2% par an de 2000 à 2005 et de 4.3% de 2006 à

2008. Il est prévu un taux de croissance de 3.2% en 2009, en raison des impacts négatifs de la crise mondiale. Ce tableau montre que si le Burundi a réussi dans une large mesure à redresser la situation économique, les taux de croissance sont encore beaucoup trop bas pour un pays où le taux de croissance démographique est de l'ordre de 2,35%. L'accélération de la croissance économique doit devenir le principal défi.

Tableau 2 : Taux de croissance du PIB de 1993 à 2009

Moyenne annuelle 1993-2000	Moyenne annuelle 2000-2005	2005	2006	2007	2008	2009
-3,3	2,2	0,9	5,1	3,6	4,5	3,2

Source : Ministère du Plan et de la Reconstruction.

35. Les domaines clés de la croissance économique font l'objet d'une attention grandissante du Gouvernement. Les filières économiques stratégiques (café, thé, sucre, coton, horticulture..) ont toutes été restructurées conformément aux objectifs visant l'amélioration de leur rentabilité et de leur efficacité pour l'économie nationale. Dans le même ordre d'idée, les entreprises du secteur public ont été restructurées dans le cadre de la réforme des sociétés à participation publique. La révision et la modernisation du Code du Commerce et du Code des sociétés publiques et privées visent le développement du secteur privé et une meilleure intégration du Burundi dans l'économie mondiale. Le développement du monde rural fait l'objet d'efforts soutenus du Gouvernement car il constitue un des principaux leviers des pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté et le sous-emploi et pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

36. Les politiques budgétaires traduisent les priorités du Gouvernement. Elles ciblent : (i) la croissance (développement des infrastructures économiques et encouragement des initiatives privées) ; (ii) le renforcement du capital humain (santé, éducation, formation professionnelle), (iii) la protection des personnes (droits de l'homme,) et des populations fragilisées (réfugiées, populations pauvres...). D'abord les secteurs sociaux prioritaires (notamment l'éducation), puis maintenant les infrastructures et le développement rural absorbent une part croissante des dépenses publiques. Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, la part des secteurs économiques et sociaux prioritaires est passée de 38,9 % des dépenses exécutées en 2005 à 48,5 % en 2008.

Tableau 3 : Répartitions administratives des dépenses sur ressources propres, hors charges communes (charges de la dette)

Secteur Administratif	2005	2006	2007	2008	2009
	Réali.	Réali.	Réali.	Réali.	Budget
Santé	3,5%	5,0%	7,0%	9,6%	9,1%
Education, Enseig., Formation Prof. Recherche scient.	29,6%	31,7%	31,6%	30,1%	28,7%
Justice	3,4%	3,1%	3,9%	4,1%	3,2%
Agriculture et Elevage	1,5%	1,5%	2,4%	4,1%	4,3%
Eau, Energie, Mines	0,4%	1,0%	1,0%	1,0%	3,0%
Transports. Postes et Télécom.	0,5%	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%
Envir., Amén. Territoire et des T. P.	2,0%	2,6%	2,5%	4,2%	5,4%
Intérieur, Sécurité Publique	12,1%	13,1%	13,1%	10,8%	10,5%
Défense	29,0%	22,8%	20,8%	15,4%	14,4%
Autres (hors charges communes)	18,0%	18,8%	17,3%	20,0%	20,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Ministère des Finances.

37. **Une identification plus précise des dépenses pro-pauvres a été réalisée.** Elle permettra de mieux suivre et évaluer la contribution de la gestion financière à la réduction de la pauvreté. Le tableau 4 montre l'évolution depuis 2006 de la part des dépenses pro-pauvres sur ressources intérieures (hors dette). Il est à noter que les dépenses de projets sur financement extérieur qui s'ajoutent à celles données dans le tableau 4 constituent aussi des dépenses pro-pauvres.

Tableau 4 : Evolution des dépenses pro-pauvres sur ressources intérieures (hors dette)

	2006	2007	2008	2009
Mrds FBU	Réal.	Réal.	Réal.	Crédit
Non Pauvres	111,0	129,8	167,8	211,4
Pauvres	99,1	122,8	204,2	256,9
Total	210,1	252,7	372,0	468,3
Non Pauvres	52,8%	51,4%	45,1%	45,1%
Pauvres	47,2%	48,6%	54,9%	54,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Ministère des Finances.

38. **Le Burundi a bénéficié d'un accroissement substantiel de l'aide publique au développement,** grâce en partie aux efforts dans les politiques publiques et à la bienveillance de ses partenaires. Le total des financements extérieurs reçus (décaissements) a progressé de 11.7% du PIB en 2005 à 25% en 2008. Ils comprennent à la fois une aide budgétaire importante et des projets d'investissement dans les secteurs économiques et sociaux prioritaires.

39. **Un système plus moderne de gestion des dépenses publiques est en cours d'élaboration.** Il est basé sur une nouvelle Loi Organique qui définit clairement les rôles respectifs de tous les acteurs et prépare l'évolution vers une délégation graduelle aux ministères techniques de l'engagement des dépenses et des responsabilités

correspondantes. Une stratégie de réforme des finances publiques, qui tient compte des commentaires et suggestions des partenaires, vient d'être adoptée. Elle sera désormais le document de référence pour les futurs programmes de réforme des finances publiques.

40. **La maîtrise de la Gestion des Finances Publiques a bénéficié de la mise en place d'outils plus performants.** Le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGEFI), malgré des lacunes, remplit l'essentiel de sa mission : permettre de suivre en temps réel l'exécution du programme de dépenses publiques et fournir dans les délais les plus brefs des rapports financiers basés sur une information de qualité. Maîtrisant mieux le cycle de la dépense, la reconstitution d'un stock d'arriérés a pu être évitée. Des plans mensuels de trésorerie et, depuis 2009, des plans d'engagement permettent d'ajuster le rythme des dépenses quand les ressources disponibles ne sont pas à la hauteur des prévisions. L'exécution de la dépense et les contrôles a priori ont été rationalisés et renforcés.

41. **Parallèlement, les audits internes et externes ont été renforcés:** c'est la Cour des Comptes, l'IGE et l'Inspection des Finances qui ont attiré l'attention sur des pratiques dangereuses et coupables. Ces pratiques sont la preuve qu'éliminer la corruption – grande et petite – reste une tâche très difficile, que le Gouvernement a l'intention de mener à son terme.

C. Efficacité des Secteurs Sociaux

42. **Dans un premier temps, l'éducation a été le principal bénéficiaire de l'augmentation de la part des secteurs sociaux dans l'ensemble des dépenses publiques.** En effet, la part de l'éducation dans les dépenses exécutées est passée de 17.5% en 2005 à 22% en 2006 et à 23.5% en 2008. La gratuité de l'école primaire – décidée en 2005, mise en œuvre en 2006 – a été le principal instrument de la politique éducative. Le résultat a été l'augmentation des taux de scolarisation (de 60% en 2005/2006 à 80,8% en 2007/2008) et une réduction des disparités garçons filles et selon les régions. Ainsi, le taux de scolarisation des filles a progressivement rattrapé celui des garçons (79,3% contre 82,2%) et le taux d'admission en 1ere année était même supérieur (53,7% contre 53,3%) en 2007/2008.

43. **Le problème de qualité de l'enseignement est au centre des préoccupations du Gouvernement.** Il sera résolu par l'augmentation de la capacité d'accueil, la formation des maîtres, la diminution du ratio élèves/enseignants et la distribution de manuels scolaires. Un grave problème est le haut niveau des taux d'abandon et de redoublement. Après analyse, on constate que près de 50% des dépenses d'enseignement primaire servent des élèves qui ne dépasseront pas le cycle des études primaires en raison notamment de l'insuffisance des capacités d'accueil au secondaire et du manque d'efficacité de l'encadrement. Le gouvernement s'efforcera de tout mettre en œuvre pour limiter cette déperdition.

44. **La gratuité de certains services (les soins aux femmes enceintes et aux moins de 5 ans) a été le principal instrument d'une politique d'appui à la santé de base.** Mais c'est seulement à partir de 2007 que la part de la santé dans les dépenses exécutées a augmenté de façon significative : de 3.4% en 2006, à 5.2% en 2007, puis à 7.6% en 2008. La gratuité a donc stimulé la demande, mais l'offre n'a pas immédiatement suivi.

45. **La santé est l'un des domaines où le manque de personnel et les disparités régionales sont les plus prononcées.** Le nombre de médecins est de 201 dont 87 dans le secteur public⁶. Environ 52% des médecins du public sont des administratifs en poste à Bujumbura et dans les chefs lieux de province. De même, 27% des paramédicaux se trouvent dans la capitale tandis que seulement 43% des techniciens médicaux œuvrent dans un territoire couvrant 90% de la population. Selon une évaluation de 2007, le secteur de la Santé aurait besoin de former 1282 personnels médicaux afin de respecter les normes internationales, soit une augmentation de 116%. En 2008, avec l'appui des partenaires, des plans de développement des ressources humaines ont été élaborés, la formation dans les écoles paramédicales a été réformée et des mécanismes de motivation et de stabilisation du personnel ont été mis en place.

46. **En termes de performances, les progrès sont toutefois à souligner.** Des programmes ciblés ont permis d'augmenter la couverture vaccinale (maintenant proche de 100%), de distribuer des médicaments antipaludiques à des prix subventionnés et des moustiquaires imprégnées et de mieux dépister et soigner la tuberculose. Les indicateurs de santé progressent. Les accouchements en milieu hospitalier sont passés de 23% en 2005 à 41% en 2007 puis à 50% en 2008, la mortalité maternelle de 800/100000 en 2000 à 615/100000 en 2005, la mortalité des moins de 5 ans de 190/1000 en 2000 à 176/1000 en 2005, les consultations médicales des moins de 5 ans de 1 à 2 (par enfant et par an) entre 2005 et 2008, et la malnutrition chronique de 57% en 2000 à 53% en 2005 puis à 46% en 2007.

D. Réhabilitation des Infrastructures

47. **La réhabilitation des infrastructures a été relativement plus lente.** La part des dépenses d'investissement financées sur ressources internes est passée de 2,0% en 2005 à 5,4% en 2009. L'essentiel des investissements pour ce secteur est cependant financé sur ressources extérieures, et c'est surtout depuis deux ans qu'avec l'aide de ses bailleurs de fonds, le gouvernement a lancé un programme substantiel de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures nationales.

48. **La réhabilitation des infrastructures routières a été fortement appuyée.** Les montants affectés au Fonds Routier National ont augmenté de 60% de 2004 à 2006 et presque doublé de 2006 à 2009. Les travaux d'entretien routier utilisent de plus en plus

⁶ Il y a donc 114 médecins dans le secteur privé et les ONGs.

des techniques à haute intensité de main d'œuvre.⁷ De 2004 à 2009, le nombre de kilomètres de routes entretenues a augmenté de 140%. Les décaissements sur l'aide extérieure au secteur routier ont été multipliés par plus de 3 de 2006 à 2008. Il n'en reste pas moins que le développement de plusieurs provinces est encore freiné par l'état déplorable des liaisons routières. La réhabilitation du réseau routier ne fait que commencer. La réhabilitation des infrastructures routières en général a constitué une opportunité pour augmenter l'accès des femmes à l'emploi salarié et aux revenus en les intégrant comme main d'œuvre. On peut signaler avec une grande satisfaction les partenaires au développement ont beaucoup soutenu le Burundi dans ce secteur en finançant plusieurs projets de réhabilitation, d'aménagement et de bitumage des routes de désenclavement intérieur et extérieur. Ils ont également financé des travaux à haute intensité de main d'œuvre notamment le pavage des rues des quartiers dans les grandes villes du pays. D'autres ont déjà manifesté l'intention d'assister le pays dans ce domaine.

49. Des mesures ont été prises pour développer d'autres modes de transport. Il s'agit notamment de faciliter le transport et le transit sur le corridor nord vers Mombasa, du dragage du bassin principal du port de Bujumbura et des aménagements ponctuels sur l'aéroport international de Bujumbura.

50. Une forte expansion du secteur énergétique dépend à la fois d'investissements massifs et de progrès supplémentaires vers la viabilité financière de la REGIDESO. C'est à partir de 2007-2008 que le Burundi a initié des réformes substantielles en ce qui concerne la gestion énergétique (augmentation des tarifs, introduction graduelle de compteurs de prépaiement) et a pu mobiliser des financements extérieurs substantiels pour ce secteur prioritaire. C'est seulement peu à peu que les nouvelles réformes et les nouveaux projets auront une influence visible sur les résultats. La REGIDESO, principale institution du secteur, fait des efforts pour améliorer ses prestations, mais ses recettes ne sont pas encore suffisantes pour autofinancer toutes ses dépenses d'entretien et de fonctionnement.

51. Les taux de desserte en eau peuvent être encore améliorés. En milieu urbain, le taux de desserte s'estime à 79,7%, bien que la production d'eau soit passée de 26,3 millions de m³ en 1997 à 33,1 millions en 2004 et à 37,4 millions en 2008⁸. En milieu rural, l'accès à l'eau potable se pose avec acuité, le taux de couverture n'est que de 63,4%. Avec l'aide de ses partenaires, ainsi que sur son budget et sur les ressources de la REGIDESO, le gouvernement du Burundi a entrepris un programme d'investissement en milieu urbain et rural pour accroître l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

⁷ Des familles constituées en associations communautaires de développement (ACD) assument la responsabilité de l'entretien permanent d'environ 10 km de routes pour chaque ACD. Cette technique donne de bons résultats et contribue à réduire la pauvreté en milieu rural.

⁸ Rapports annuels REGIDESO, 1997, 2004 et 2008

52. **Des progrès significatifs sont déjà enregistrés dans la gestion de l'eau.** Alors que la consommation est passée de 14,2 millions de m³ en 1997 à 18,4 millions en 2004 et à 21,6 millions en 2008, les pertes ont diminué de 46% en 1997, à 45% en 2004 et à 42% en 2008. Elles restent certes encore élevées par rapport aux pertes techniques acceptables de 17%. Parallèlement, des réformes institutionnelles ont été entreprises en faveur d'une gestion harmonieuse des ressources en eau. Ainsi, un Ministère en charge de l'Eau, responsable de la définition des politiques du secteur, a été décrété en Décembre 2008, et le Gouvernement a décidé de se doter d'une politique nationale de l'Eau et d'un Plan d'Actions correspondant. Cette volonté politique manifeste s'inscrit dans la mission du gouvernement de placer la ressource au centre de l'économie nationale afin d'atteindre les OMD et l'engagement des partenaires de développement s'avère indispensable pour réaliser les priorités du secteur eau.

53. **Des progrès spectaculaires ont été réalisés dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).** Dès 1997, le gouvernement a libéralisé et restructuré le secteur et dès 1998-99 les opérateurs privés ont commencé à investir. A la fin de 2008, le Burundi avait déjà deux opérateurs de téléphonie fixe, six opérateurs de téléphonie mobile,⁹ et six fournisseurs de services internet. Le nombre d'abonnés (environ 15.000 dans les années 1990) dépasse aujourd'hui 500.000 dont 470.000 abonnés mobiles. A 6,3 la télé-densité¹⁰ est encore faible, mais la demande est forte et l'offre est capable de suivre.

E. Relance de l'Agriculture et de l'Elevage

54. **L'accélération de la croissance du secteur est la condition d'une relance vigoureuse de l'économie burundaise.** Principale source de revenus pour neuf burundais sur dix, le secteur agriculture et élevage est le premier pilier de l'économie du pays. Il produit en moyenne 46% du PIB, fournit 95% de l'offre alimentaire et plus de 60% des recettes d'exportation. En outre 97% des pauvres habitent en zone rurale ; ce sont surtout de petits exploitants qui dépendent des cultures vivrières pour la survie de leurs familles. Par conséquent, le succès d'une stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté repose principalement sur la réussite d'une politique de développement rural.

55. **Le potentiel du secteur est important.** Les conditions climatiques sont relativement favorables et la diversité du relief et des conditions écologiques rend possible la diversification des cultures. Le pays dispose d'une main d'œuvre agricole laborieuse et motivée, qui réagit positivement aux conseils techniques. Un réseau hydrographique bien réparti facilite le développement de l'irrigation et de la pêche. C'est ce potentiel, gravement affecté par les conflits armés des années 1990, que le Burundi veut exploiter de façon systématique.

⁹ Deux n'ont pas encore commencé à exploiter leur réseau.

¹⁰ Lignes téléphoniques pour 100 habitants.

56. Le rétablissement progressif de la stabilité politique a permis au gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, d'entreprendre des programmes et des projets visant à relancer la production de l'agriculture et de l'élevage. Néanmoins les moyens financiers mis en place sont restés modestes. C'est surtout en 2008 que les financements du secteur ont augmenté passant de moins de 2% à 4,1% du budget exécuté sur ressources nationales. Cet accroissement reste toutefois en deçà du taux de 10% envisagé par les pays Africains au cours de la conférence des Ministres de l'Agriculture à Maputo en 2003. Ainsi, l'impact immédiat de ces interventions sur la production a donc été jusqu'à présent limité.

57. La stabilisation de la situation politique a incité les bailleurs de fonds à augmenter progressivement leurs activités dans le secteur agricole. Les programmes et projets du gouvernement et de ses partenaires ont été renforcés et ont eu le mérite d'initier la restauration d'importants services agricoles de base. A titre d'exemple, citons la recherche à travers notamment le renforcement des capacités techniques du Centre National de Technologie Alimentaire, production et distribution de semences (i.e., réhabilitations et mise en valeur des centres semenciers, multiplication et distribution du matériel sain du manioc, etc.), distribution d'engrais chimiques et constitution d'un stock stratégique de fertilisants depuis 2008, repeuplement du cheptel (petit et gros bétails), aménagement de marais et réhabilitation des systèmes d'irrigation de l'Imbo, promotion de la petite irrigation, prévention et contrôle des principales épizooties (initiation à la surveillance épidémiologique), protection des bassins versants, renforcement de l'encadrement agricole (i.e., formation et affectation de moniteurs agricoles dans toutes les communes et collines de recensement), etc. Concernant les filières d'exportation, la priorité a été donnée à la réforme de la filière café. Cette réforme, qui comprend la privatisation d'une partie des stations de lavage et de départage, vise la redynamisation de la production de la filière avec à terme l'objectif d'améliorer la compétitivité du secteur et d'accroître les revenus des producteurs. A ce titre, les activités de rajeunissement du verger caféier sont en cours d'exécution par les partenaires. Concernant la filière thé, les principales réalisations ont été la création du Comité des Réformes de la Filière Thé (avec validation de son plan d'actions) et l'exécution d'études et rapports de préparation à la privatisation. La filière coton n'a pas connu d'avancée significative, mais des initiatives visant à augmenter les emblavures ont été prises. Des efforts sont en cours en matière de renforcement du système d'information agricole (élaboration d'un système national de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire ; collecte de l'information agricole et préparation d'une série d'enquêtes agricoles ; etc.).

58. En 2008, le gouvernement a adopté sa Stratégie Agricole Nationale et le Programme Nationale de Sécurité Alimentaire. Conformément au Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine préparé dans le cadre du NEPAD, le Burundi entend accorder une place de plus en plus importante au secteur agricole dans ses stratégies, politiques et budgets. Le principal objectif de la future politique agricole

du pays sera d'évoluer d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive et moderne, orientée vers le marché.

F. Secteur Privé et Tourisme

59. **Le secteur privé a principalement profité de la stabilisation politique et des politiques macroéconomiques prudentes.** En outre, le gouvernement a pris plusieurs mesures spécifiques destinées à améliorer le climat d'investissement. Les principales sont : (i) l'apurement des arriérés de l'Etat ; (ii) la réforme du tribunal de commerce ; (iii) la réforme du droit des affaires ; (iv) la création d'un cadre de concertation ; et (v) la relance du processus de privatisation. En outre l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine devrait offrir aux entreprises burundaises de nouvelles opportunités. D'importants efforts supplémentaires seront requis pour mettre les textes en pratique et accompagner véritablement le développement du secteur privé.

60. **Le rétablissement progressif de la sécurité a eu des effets positifs sur le tourisme.** C'est un secteur dont le potentiel de développement n'est pas négligeable et a un rôle important à jouer dans la diversification de l'économie du Burundi et la création d'emplois dans presque tous les autres secteurs.

V. UNE VISION POUR L'AVENIR – ESQUISSE DES FUTURES STRATEGIES

61. **Le gouvernement vient de finaliser un cadrage macroéconomique pour les trois prochaines années.** Ce dernier prévoit une relance progressive de la croissance économique (3,6% en 2010, 4,2% en 2011 et 4,8% en 2012), animée par la croissance de l'agriculture et des services et soutenue par des flux d'aide importants (20% du PIB, dont un tiers sous forme d'appuis budgétaires). Le gouvernement s'engage à poursuivre une gestion saine de l'économie, dans la lignée de la stabilisation macroéconomique de ces dernières années : un taux de change stable face au dollar (1230 FBU/US\$ en 2009), des réserves extérieures du pays correspondant à plus de 4 mois d'importation (6,6 en 2009), et un taux d'inflation à un chiffres (5% en août 2009). Même si les taux de croissance attendus à moyen terme dépassent 4%, ils seront toutefois insuffisants pour accompagner une politique vigoureuse de réduction de la pauvreté, étant donné le taux de croissance démographique qui s'est élevé à 2,35% entre les deux derniers recensements.

62. **En 2010, la structure du CSLP de deuxième génération sera bâtie sur les résultats du programme précédent.** Comme en 2005, ce travail sera basé sur la consultation de tous les groupes politiques, économiques et sociaux et de toutes les communautés de base sur les priorités politiques, économiques et sociales des futurs gouvernements du Burundi. Sans préjuger à ce stade des résultats de ces consultations, on reconnaît que les aspirations et revendications du peuple burundais sont encore très similaires à celles qui ont dominé la préparation du premier CSLP. Il est donc probable que les grandes priorités du deuxième CSLP seront aussi : (i) la gouvernance et la sécurité, (ii) une croissance partagée (notamment dans le monde rural où vivent 90% de la population

burundaise et 97% des plus pauvres), et (iii) le développement des ressources humaines et l'amélioration des services sociaux de base. Cependant les leçons de l'expérience vont probablement dicter aux concepteurs de la nouvelle stratégie une réorientation partielle des priorités au profit du deuxième objectif – l'accélération de la croissance – par des investissements massifs dans les infrastructures, par un supplément d'efforts en faveur du monde rural et par le développement du secteur privé. La prise en compte du genre sera une stratégie pour en même temps rationaliser le potentiel des femmes en matière de développement du pays et pour qu'elles en soient également des bénéficiaires.

63.

A. Consolider la Gouvernance et la Sécurité

64. Le Gouvernement s'organise pour que les élections se passent dans les meilleures conditions. Après l'adoption du code électoral, le gouvernement est en train de mobiliser les ressources nécessaires à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour organiser les élections. Avec l'appui de l'ONU, les besoins ont été évalués à près de 44 millions de \$US dont 6 millions seront consentis par le gouvernement. Le projet de mobilisation des fonds, vient d'être signé entre le PNUD et le gouvernement. En plus de l'appui à la CENI, le projet prévoit l'appui à la sécurisation et au monitoring des élections par la société civile et les médias. Pendant et après les élections, le Forum de dialogue entre le Gouvernement, les partis politiques et la société civile restera toujours fonctionnel pour privilégier le consensus sur toutes les questions politiques d'intérêt commun.

65. Du point de vue de la sécurité, des efforts importants vont se poursuivre. D'une part, la démobilisation va continuer pour atteindre les effectifs compatibles avec les capacités financières du pays (25.000 militaires et 15.000 policiers). La professionnalisation des corps de défense et de sécurité va s'accélérer à travers le casernement des militaires et par la formation et le recyclage tant des policiers que des militaires. Les capacités des formateurs ont déjà été renforcées au sein du commandement. Concernant l'insécurité ambiante liée à la lenteur du désarmement civil, une nouvelle loi sur le port d'armes par la population civile comporte un calendrier de remise des armes qui ne dépasse pas décembre 2009. Elle permettra à la Commission d'être efficace au-delà de la simple sensibilisation, dans l'opération de retrait des armes illégalement détenues par la population avant les élections. La police nationale vient d'adopter un plan décennal de renforcement des capacités et de professionnalisation qui va lui permettre de remplir effectivement sa mission de protection de la population.

66. Concernant la justice, le gouvernement est déterminé à lutter efficacement contre l'impunité. Le gouvernement va intensifier les programmes de formation avec l'appui des partenaires et mettre en place des mécanismes et des procédures

permettant le respect des critères de compétence dans le recrutement, le renforcement de l'indépendance de la magistrature ainsi que la stabilité institutionnelle des magistrats. Ensuite, un code de procédure pénale sera rapidement promulgué en vue de rendre ledit code opérationnel. L'action de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme va être renforcée. Cela passera notamment par la traduction en Kirundi et la diffusion des textes de lois concernant les droits de l'Homme pour sensibiliser les populations à l'Etat de droit. Le gouvernement mettra également en œuvre les recommandations issues des rapports sur les consultations nationales relatives aux mécanismes de justice transitionnelle.

67. Pour consolider définitivement la paix, le gouvernement est en train de définir une politique de réintégration durable de toutes les catégories de personnes affectées par la guerre pour accompagner le processus de démobilisation. Cette politique traitera de manière globale et prioritaire, les questions de conflits liées à la terre qui constituent en réalité l'un des plus gros dossiers en matière de justice au Burundi. En matière de gouvernance administrative, les progrès se poursuivront par l'opérationnalisation des instruments nouvellement adoptés. En matière de gouvernance administrative, la loi séparant les fonctions politiques et techniques sera appliquée pour rendre l'administration publique plus performante. L'étape suivante va consister dans la réforme de cette administration tout en adaptant ses effectifs aux possibilités financières du pays (meilleur mécanisme de recrutement, stratégie de promotion, etc.). Concernant la décentralisation, l'organisation prochaine des Etats Généraux sur cette matière, sera suivie par une législation portant transferts de compétence et de ressources aux autorités des collectivités locales. Un programme de renforcement des capacités sera rapidement mis en place en vue de faciliter l'application de ces nouvelles lois.

B. Améliorer la Qualité de la Gouvernance Economique et Financière

68. Les efforts seront guidés par la mise en œuvre de la stratégie de réforme des finances publiques adoptée par le Gouvernement en Mai 2009. Cette stratégie a été élaborée sur la base des récentes évaluations du système de gestion des finances publiques, notamment le PEMFAR (Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière) et le PEFA (Dépense publique et Responsabilité Financière). Elle vise la construction d'un système de finances publiques plus efficace, rigoureux et transparent. A travers elle, le *gouvernement compte disposer à moyen terme* : (i) d'un cadre législatif et réglementaire rénové et opérationnel, (ii) d'une capacité de mobilisation des ressources pour financer les politiques nationales, (iii) d'une gestion des dépenses publiques efficace, rigoureuse et transparente, (iv) de systèmes de contrôle interne et externe cohérents, efficaces et conformes aux normes internationales, (v) de capacités institutionnelles renforcées au niveau du ministère en charge des finances et des structures partenaires, (vi) de capacités de production et de diffusion de l'information économique et budgétaire pour le renforcement du dialogue social et du partenariat.

69. Dans le domaine de la rénovation du cadre législatif et réglementaire, le gouvernement s'attachera à mettre en pratique les nombreux dispositifs prévus par la série de textes élaborés et adoptés au cours des quatre dernières années, en particulier :

- La Loi Organique relative aux Finances Publiques a été adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République en Décembre 2008. Elle vise à consolider les bases du système existant de gestion des Finances Publiques au Burundi en corrigeant ses défauts, en clarifiant ses ambiguïtés et en comblant ses insuffisances. Elle ouvre la perspective d'une évolution ultérieure vers des dispositifs inspirés des concepts nouveaux de la budgétisation par programme et de la gestion par performance. Enfin elle définit clairement les rôles et les responsabilités des acteurs de la gestion des finances publiques ainsi que les sanctions.
- La Loi n° 1/002 du 31 mars 2004 confère à la Cour des Comptes toutes les prérogatives permettant au Pouvoir Législatif d'assurer pleinement son contrôle sur l'exécutif en matière d'exécution des lois des finances et d'utilisation des ressources publiques.
- Le Décret de septembre 2006 réhabilite la fonction de contrôle interne en instituant l'Inspection Générale de l'Etat qui dispose de prérogatives étendues en matière d'inspection, d'audit et de contrôle de toutes les institutions publiques.
- Le code des marchés publics, adopté en 2008, institue des procédures de passation des marchés publics en parfaite conformité avec les recommandations internationales en la matière, notamment pour ce qui concerne l'ouverture à la concurrence, l'information sur les marchés publics et l'indépendance de l'autorité de régulation.
- Le Code des impôts et le Code des douanes, revus en 2005, clarifient et actualisent les textes sur les obligations fiscales et douanières des contribuables.
- La Loi sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée modernise le système fiscal et corrige les dysfonctionnements de l'ancienne taxe de transaction qui pesaient sur les opérateurs économiques.
- La mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) permet de concrétiser l'intégration du Burundi à l'espace économique EAC.
- La Loi Bancaire contribue à clarifier la relation Etat-Banque centrale, à améliorer l'encadrement du crédit, à maîtriser la masse monétaire et contrôler les marchés financiers
- Le Code des investissements vise à promouvoir les investissements directs au Burundi.
- La loi portant création de l'Office Burundais des Recettes, vise à améliorer la maîtrise de l'assiette fiscale, l'efficacité de l'organisation des recouvrements, l'amélioration du respect des droits et obligation fiscaux.

- La loi régissant les procédures de vente des biens du domaine privé de l'Etat pour renforcer la transparence dans la gestion des biens publics.
- La Loi sur les Statistiques pour améliorer les capacités de la gouvernance économiques.

De nombreux autres textes à caractère réglementaire ont été pris en application des nouvelles dispositions légales, ou sont en cours de préparation, tels les classifications budgétaire et comptable, et le règlement général de la comptabilité publique. Tous ces instruments juridiques et réglementaires constitueront des acquis substantiels et configurent le système de gestion souhaité par le Burundi, à savoir un système moderne, répondant à tous les critères de qualité exigés par les normes internationales.

70. Le gouvernement envisage la restructuration des services en charges de l'administration économique et financière. L'objectif étant de rationaliser les diverses fonctions en rapport avec la gestion économique et financière, à les rendre effectivement opérationnelles tout en se conformant aux principes et règles en matière d'organisation et de bonnes pratiques pour la gestion des finances publiques. Dans cette optique, on observe notamment que les nouvelles structures prévues par le Code des marchés publics sont mises en place et en cours de renforcement. L'Office Burundais des Recettes sera opérationnel à partir de janvier 2010. La réorganisation de certains ministères en charges de la gestion économique et financières (Finances, Plan, Administration territoriale et développement communal, Fonction publique, justice) est à l'étude pour renforcer leur complémentarité et la cohérence de leurs actions. En outre, le renforcement des capacités des administrations doit aussi tenir compte de la nécessité d'une politique salariale mieux adaptée, qui concilierait le besoin de renforcer les capacités humaines avec celui de la préservation des équilibres budgétaires. Les administrations burundaises souffrent en effet de la faiblesse, tant numérique que qualitative, de leurs capacités humaines. Cette contrainte ne pourrait être levée que par une politique salariale et une politique de formation mieux adaptée. Le gouvernement entend mettre un accent particulier sur l'organisation des fonctions et institutions de contrôle.

71. C'est très progressivement que les systèmes d'audit interne et externe se mettent en place, renforcent leur indépendance et développent leurs compétences. Mais souvent les institutions d'audit et de contrôle sont plus réactives que proactives. Certes, toutes savent maintenant où sont les points faibles de la gestion publique, mais aucune n'a la capacité d'attaquer à la fois tous les principaux problèmes de cette gestion. Comme ces institutions manquent encore de moyens, il est essentiel d'optimiser l'emploi de leurs ressources. Il sera demandé à l'IGE – avec l'appui de la Cour des Comptes – d'entreprendre des consultations avec tous les autres organes de contrôle et d'audit en vue de définir un programme pluriannuel commun, dont l'exécution sera répartie entre toutes les entités concernées

C. Poursuivre le Développement du Capital Humain

72. **Les efforts seront poursuivis pour étendre l'accès à l'enseignement primaire et élargir les réformes à l'enseignement secondaire et supérieur.** Il s'agit de former les maîtres et donner aux élèves et aux écoles le matériel didactique et les moyens dont ils ont besoin pour améliorer la qualité et l'efficacité du système scolaire. Des mesures drastiques seront prises pour réduire de moitié le pourcentage de redoublements et d'abandon scolaire, particulièrement des filles. Concernant l'enseignement secondaire et supérieur, le sujet est complexe et mérite une réflexion approfondie sur les buts poursuivis et les priorités.

73. **La modernisation du système de santé est une priorité du Gouvernement.** Celle-ci passera par la conception et la mise en œuvre d'une politique du médicament efficace et soutenable et par une réforme progressive des modes de financement du système. Une réflexion approfondie sera engagée pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle politique d'approvisionnement en médicaments, qui s'appuie sur une logistique intégrée, sur le ciblage de médicaments essentiels et le transfert progressif des missions d'approvisionnement de la CAMEBU. De même, soutenir la réforme du système de santé passera par la mise en place des moyens dont le système a besoin pour que la gratuité des soins aux femmes enceintes et aux moins de cinq ans soit effective et pour que les remboursements soient effectués dans des délais raisonnables. Une méthode de remboursement des services (FBP) sera étendue. Elle ne sera pas basée sur la prévision des besoins, mais sur le nombre et la nature des prestations et services effectués. Elle sera accompagnée de contrôles portant notamment sur la qualité du service rendu. Des mesures ont déjà été prises pour inciter les médecins et les infirmiers à s'installer dans les provinces et notamment dans les régions les plus pauvres. Les programmes de recrutement et de formation seront axés sur les besoins prioritaires des régions les plus démunies.

74. **Le gouvernement souhaite également s'engager dans une réforme profonde de l'assurance permettant d'étendre la couverture maladie aux usagers du secteur informel.** A cette fin, les conseils et appuis de ses partenaires seront sollicités pour faciliter la mise en œuvre du programme INAMA.

D. Finaliser la Réhabilitation et Relancer le Développement des Infrastructures

75. **La réhabilitation et le développement des infrastructures seront parmi les principaux objectifs des futurs gouvernements burundais.** Cette priorité est nécessaire pour stimuler la croissance. Les Notes sectorielles qui figurent dans l'Annexe définissent pour chaque secteur les orientations des futures politiques sectorielles et les principaux investissements qui seront réalisés avec l'appui de la communauté internationale.

76. **Dans le secteur des routes, la plus haute priorité sera donnée à l'entretien du réseau classé,** notamment grâce à l'augmentation progressive des ressources du Fonds National Routier et à une planification rationnelle des travaux à l'aide d'une base des

données routières qui est en préparation. Les résultats de l'expérience des Associations Communautaires de Développement (ACD) seront évalués en vue de l'étendre progressivement à une plus grande partie du réseau classé. Parallèlement à la politique de décentralisation, il s'agira de réfléchir aux moyens d'appuyer les collectivités locales dans la réalisation d'un programme d'entretien et de réhabilitation des routes rurales et pistes de desserte. Il est également prévu de réhabiliter/aménager/bitumer plus de 1000 kilomètres de routes vitales pour désenclaver les provinces et améliorer les communications avec les pays voisins. Environ \$500-600 millions de financements extérieurs seront nécessaires pour exécuter ou lancer ces travaux tout au long des cinq prochaines années. La réhabilitation des infrastructures en général continuera à être utilisée comme une opportunité pour augmenter l'accès des femmes à l'emploi salarié et aux revenus en les intégrant comme main d'œuvre.

77. En ce qui concerne les autres modes de transport, d'importants investissements (environ \$130 millions) doivent être envisagés. Outre le port et l'aéroport de Bujumbura, le projet le plus ambitieux est un projet ferroviaire qui comprendrait la réhabilitation/reconstruction du chemin de fer Dar es Salam-Isaka et la construction de deux bretelles vers Kigali et vers Musongati au Burundi. L'étude technique détaillée commencera dans les prochains mois. La viabilité de cet investissement se justifie par le potentiel en transport évalué à 10.98 millions de tonnes en 2044 auquel s'ajouterait la production de minerais de Nickel de Kabanga en Tanzanie, de Nyabikere, Waga et Musongati au Burundi évalués à 4.5 millions de tonnes (2018-2035)¹¹.

78. Le gouvernement et le secteur privé donnent la plus haute priorité à l'expansion de la production d'électricité comme moyen de stimuler la croissance économique. L'économie burundaise est gravement affectée par le déficit énergétique du pays. Malgré un potentiel hydraulique considérable, le pays importe environ 40% de son électricité, mais n'est pas en mesure de satisfaire une demande en progression rapide. A court terme, l'acquisition d'une centrale thermique au fuel lourd paraît indispensable en attendant la réalisation de nouvelles centrales hydroélectriques. Mais il est très urgent de lancer les études et la construction de deux projets nationaux (Mpanda et Kabu 16) et de deux projets régionaux (Rusizi III et Rusumo Falls). Il convient également de mieux connecter le réseau burundais à celui des pays voisins (Rwanda et RDC). En outre l'éventuel développement du projet de nickel pourrait justifier un investissement important. C'est environ 130 millions de dollars qui doivent être investis immédiatement dans la centrale thermique et dans les deux projets nationaux les plus urgents. La part du Burundi dans des projets régionaux pourrait être de l'ordre de 280 millions de dollars. Faire de la REGIDESO une entreprise financièrement viable, grâce à la réhabilitation du réseau de distribution, à une politique énergétique de recouvrement des créances publiques et privées, et à l'adaptation progressive des tarifs à la structure des coûts est indispensable au succès de cette stratégie.

¹¹ Tiré de l'étude de faisabilité du projet de chemin de fer ISAKA-KEZA-KIGALI/KEZA-GITEGA-MUSONGATI

79. La valorisation du secteur de l'eau qui est indispensable et transversal à plusieurs secteurs requerra des moyens importants. La vision du Burundi est d'être un Etat «où l'eau est disponible en quantité et en qualité suffisante pour répondre aux besoins des générations présentes et futures, et est utilisée de manière efficiente et équitable, pour un développement durable et sans compromettre l'environnement. ». Y parvenir exigera des investissements estimés à \$432 millions, dont la part la plus importante revient aux infrastructures hydrauliques qui totalisent \$300 millions, y compris la réforme des régies communales pour un bon entretien des adductions existantes et nouvelles. D'autres investissements seront nécessaires pour renforcer le cadre institutionnel et législatif, déterminer le potentiel, protéger/conservé la ressource et prévenir les dégâts résultant de catastrophes naturelles liées au climat. Les priorités du Gouvernement sont les suivantes: (i) Renforcement des capacités du cadre institutionnel et législatif (pour mieux coordonner les activités du secteur et pour élaborer les textes législatifs et réglementaires) ; (ii) Amélioration de la connaissance et exploitation optimale et durable de la ressource grâce à la détermination qualitative et quantitative de la ressource en eau du pays, que ce soit l'eau de surface ou l'eau souterraine; (iii) Augmentation du taux de desserte en eau potable et en assainissement de base pour atteindre les OMD en 2015. (iv) Protection et conservation de la ressource pour assurer l'amélioration de la qualité et de la quantité disponible et satisfaire les besoins des générations présentes et futures; (v) Valorisation de la ressource en eau pour assurer la croissance économique et le bien-être de la population, notamment la femme; (vi) Prévention, adaptation et atténuation des catastrophes naturelles d'origine climatique.

80. L'achèvement du Burundi Backbone System (BBS) est d'une importance capitale pour le développement du secteur des TIC. Il connectera le réseau burundais avec les câbles à fibres optiques de l'Océan Indien, améliorera considérablement la qualité et la fiabilité du service tout en réduisant les coûts des communications téléphoniques et de l'internet. Il doit être complété par un réseau métropolitain de câbles à fibres optiques. Dans ce secteur – à l'exception de ces deux projets et du passage de l'analogique à la radiodiffusion numérique – l'essentiel des investissements sera financé et exécuté par le secteur privé. Le gouvernement devra cependant créer un environnement favorable à ce type d'investissement, améliorer le cadre juridique, participer à la formation des techniciens et faciliter l'introduction des TIC dans les services publics et les systèmes éducatifs. Pour permettre à l'ONATEL de participer plus activement au développement de ce secteur en pleine expansion, le gouvernement a décidé de privatiser cette entreprise.

E. Soutenir la Relance de l'Agriculture et de l'Elevage

81. La vision de la future politique agricole du pays sera d'évoluer d'une agriculture de subsistance vers une agriculture intensive et moderne, orientée vers le marché. Aussi, le premier objectif des futurs programmes agricoles sera la relance de la production vivrière. Cela se fera par la distribution de semences de qualité et d'engrais

chimiques, par l'amendement des terres acides, la promotion de la petite irrigation et un encadrement agricole généralisé et de qualité. La nouvelle stratégie insiste sur la mise en place d'un système d'information agricole stable qui permettra de suivre la réalisation des objectifs des différents programmes. La pénurie de terres et la croissance démographique signifient que l'intensification des systèmes de culture est la seule option possible pour le développement du secteur. Les programmes proposés seront accompagnés de mesures visant à protéger l'environnement (promotion de techniques visant à restaurer la fertilité des sols). Le gouvernement est très préoccupé par la pénurie de terres et les problèmes fonciers qui en découlent. Il souhaite que ses partenaires le conseillent et l'appuient dans la conception et la mise en œuvre d'une réforme agraire et foncière soutenable pour stimuler la croissance et sauvegarder la paix sociale.

82. La réforme des filières exportatrices sera consolidée. La réforme de la filière café qui vient d'être lancée ne privatisera qu'une partie des stations de lavage et de déparchage, mais elle sera le test que de telles réformes permettront aux caféiculteurs de tirer le meilleur profit d'une demande mondiale orientée de plus en plus vers les produits de qualité. Elle permettra également de mieux préparer la réforme des autres filières, notamment le thé, le coton et le sucre.

83. Le repeuplement du cheptel donne des résultats très encourageants, il sera poursuivi et intensifié. Priorité sera donnée au développement de l'élevage de porcins et petits ruminants, mieux adaptés aux besoins des petites exploitations paysannes. Mais les efforts iront aussi en direction d'un meilleur accompagnement des activités d'élevage en renforçant le contrôle et la surveillance des épizooties, en soutenant les activités des laboratoires vétérinaires, et en poursuivant l'amélioration du cadre légal et réglementaire entourant l'exercice des activités d'élevage dans le pays¹².

84. La modernisation de l'agriculture burundaise passe par l'accès au crédit et par le développement de mécanismes bien adaptés aux caractéristiques des exploitations familiales. Une attention particulière sera accordée à la promotion de partenariats. Le gouvernement compte beaucoup sur les organisations des producteurs pour améliorer la distribution des intrants, le stockage des intrants et des récoltes, le transport et la commercialisation des produits. Une réflexion approfondie sur ce thème sera engagée.

F. Promouvoir le Secteur Privé

85. Le développement du secteur privé et tout particulièrement le droit des affaires sera l'un des principaux instruments d'une politique de croissance accélérée. Récemment, le gouvernement a entrepris la réforme du droit des affaires. Nombreux sont les codes qui ont été profondément révisés pour introduire au Burundi un système

¹² Trois projets de décret ont été élaborés jusqu'ici. Il s'agit : (i) du projet de décret portant exercice de la profession vétérinaire ; (ii) du projet de décret portant création de l'ordre des médecins vétérinaires ; et (iii) du projet d'ordonnance portant exercice de la pharmacie vétérinaire.

juridique moderne conforme aux meilleures pratiques internationales. Certains de ces codes n'ont pas encore été approuvés et les décrets d'application n'ont pas encore été préparés. Achever cette réforme sera l'une des prochaines priorités. Un cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé a été créé, mais son fonctionnement dépend d'initiatives qui doivent être prises par le gouvernement, ainsi que de la réorganisation en cours des organisations professionnelles du secteur privé. Ce dialogue entre le gouvernement et les entreprises devra être effectif et efficace. Le secteur privé a des idées précises sur l'avenir économique et financier du pays et sur le rôle de l'Etat dans ce domaine. Son message sera écouté et ses suggestions prises en compte. Le code des investissements a été revu et une réforme de la taxe forfaitaire qui pèse lourdement sur les petites entreprises a été conçue. Un nouveau code des impôts, en cours de préparation, intégrera ces mesures. Le Burundi a un potentiel minier important. Pour créer un environnement favorable à une exploitation rationnelle de ce potentiel, le code minier sera révisé. Un effort particulier sera fourni pour promouvoir davantage l'entrepreneuriat féminin et l'accès des femmes au capital.

86. Au-delà du cadre juridique qui régit les investissements et les opérations des entreprises, beaucoup d'autres mesures seront nécessaires pour créer un climat d'investissement favorable. L'une de ces mesures sera la relance du programme de privatisations. Jusqu'à présent, ce programme concernait surtout des entreprises publiques de petite taille et d'importance stratégique limitée. Il a maintenant été décidé d'achever la privatisation d'entreprises stratégiques : (i) le café, parce que la structure existante a montré son incapacité de développer ce secteur dont les perspectives à long terme sont très favorables ; et (ii) ONATEL, qui n'a pas failli à sa tâche, mais que son statut public empêche de participer activement au développement ultra rapide de ce secteur de pointe. Ces deux décisions devraient démontrer à la communauté internationale et aux investisseurs privés nationaux et étrangers que les autorités feront ce qui est nécessaire pour que le secteur privé devienne le véritable moteur de la croissance économique. Les organisations professionnelles du Burundi ont préparé un programme d'appui qui devrait leur permettra de mieux jouer leur rôle de défense des intérêts de leurs entreprises et d'information et conseils à leurs membres. Le gouvernement soutient ce programme, qui est joint à la note annexe sur le développement du secteur privé.

G. Développer le Tourisme

87. Le tourisme est un secteur essentiellement privé, qui se développe à un rythme relativement rapide et paraît promis à un meilleur avenir. L'amélioration récente de la situation sécuritaire permet de l'espérer. On peut voir dans l'expansion du tourisme le symbole d'une renaissance. La guerre et l'embargo ont isolé le Burundi du reste du monde. Il est temps que celui-ci reprenne sa place – modeste, mais développable – dans la vie économique mondiale. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a demandé à ses partenaires de financer la préparation d'une Stratégie Nationale de Développement du Tourisme au Burundi. Le pays – ses paysages et sa culture – a ses atouts. Les

Burundais souhaitent les faire connaître. Les conseils et l'appui des partenaires seront les bienvenus.

VI. CONCLUSION

88. Le message est clair, le Gouvernement veut poursuivre les actions et les réformes engagées pour améliorer la gouvernance, développer le capital humain et faire en sorte que tous les burundais aient accès à des services sociaux de qualité. Mais la croissance économique est la condition de la réussite. Dans un climat politique apaisé, une croissance économique plus vigoureuse paraît désormais possible. Mais il faut effacer les traces de douze ans de guerre dans les esprits et dans les infrastructures. Apaiser les craintes, rassurer les esprits est une tâche qui doit être accomplie par les autorités, avec le concours de la société civile. La solution durable aux contraintes économiques et institutionnelles ne peut provenir que de l'amélioration de l'investissement et de la croissance économique. Le Gouvernement continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la croissance, rationaliser ses choix budgétaires, mobiliser ses ressources et accroître l'efficacité de leur utilisation.

89. Pour l'heure, le Burundi continuera à dépendre du soutien de ses partenaires pour concrétiser ses objectifs de paix et de développement. Ce soutien se doit d'être à la hauteur des espoirs du peuple burundais, espoirs nés de la réconciliation nationale et qui fonde l'ambition du retour de la nation burundaise à la hauteur et la place qui lui revient dans le concert des nations. La réunion du premier GC va permettre au gouvernement burundais de présenter à ses partenaires le bilan de son CSLP, mais aussi de partager sa vision d'avenir et ses futures stratégies dans tous les domaines : politique, économique et social. Le Burundi pourra écouter les avis et les conseils de ses partenaires sur ce qui a été réalisé et sur ce que les futurs gouvernements du Burundi devront accomplir pour consolider les acquis et libérer le potentiel de notre économie et de nos ressources humaines. Il saisira cette occasion pour le gouvernement burundais d'indiquer à la communauté des partenaires de quelle façon et dans quels domaines elle peut l'appuyer.